

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 28 Avril 2022

Effectif du bureau communautaire : 18 membres

Membres en exercice: 18

Quorum: 7

Membres présents: 14

Pouvoirs: 0

Membres votants: 14

Date de la convocation : 22/04/2022

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi vingt-huit avril à 18h00, les membres du bureau communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au siège de l'Intercom Bernay Terres de Normandie sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents: Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOAIN Louis, Madame DAEL Camille, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DUTEIL Myriam, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur WIENER Guillaume.

Etaient absents/excusés: Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur RUEL Yves, Madame VAGNER Marie-Lyne.

<u>Délibération n° DB2022/03</u>: Attribution du marché public pour l'étude de la reprise en régie de la préparation et livraison des repas dans les cantines et mutualisation des moyens.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Alimentaire de Territoire, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a publié le 06/01/2022 un appel d'offres au Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP Avis n°22-2530), relatif au marché public « *Prestations d'étude de faisabilité et de programmation d'une stratégie Intercommunale pour la restauration collective* ».

L'étude a pour objet d'apporter des propositions techniques, organisationnelles et financières pour les 2 volets suivants :

- Reprise en régie de la préparation et la livraison des repas en s'appuyant sur la capacité d'augmentation de la production des cuisines centrales et cuisine en auto-gestion présentes sur le territoire :
 - Prioritairement: pour fournir les structures péri/extra scolaires et la Résidence autonomie
 Serge Desson du marché de liaison froide de l'Intercom Bernay Terres de Normandie qui représentent environ 100 000 repas/an.
 - Pour fournir les autres cuisines satellites en liaison froide volontaires sur le territoire qui représentent un potentiel maximum de 2063 repas/jour.
- 2. Mettre en réseau les restaurants collectifs volontaires pour mutualiser des moyens
 - Pour grouper les moyens et les services
 - Pour faciliter l'accès à des produits locaux et de qualité
 - Pour créer un réseau au service de l'intelligence collective (partage de compétence, bonnes pratiques entre paires)

La finalité de l'étude est de proposer différents scenarii qui permettront de renforcer l'efficience du service public de la restauration collective et répondre aux objectifs suivants :

- Améliorer la qualité gustative et nutritive des repas et répondre aux objectifs de la loi EGALIM en maîtrisant les coûts;
- Travailler avec des fournisseurs locaux ;
- Améliorer l'impact carbone liée à la livraison des repas ;
- Maitriser le gaspillage en mettant en place des outils efficaces de gestion des stocks;
- Trouver des solutions de mutualisation des moyens entre l'intercommunalité et communes
- Créer un réseau d'échange et d'intelligence collective entre restaurants collectifs

Le 15/04/2022, les offres reçues ont toutes été examinées par le service juridique et agriculture et présentées au Bureau communautaire du 28/04/2022.

Après analyse technico - financière et classement des offres, l'étude a été attribuée à la société :

TERTIALYS - RESTAURATION SERVICES ET CONSEILS

7 rue du colonel Chambonnet 69500 Bron

Pour un montant de 58 963 euros H-T soit 70 756 euros TTC sur la durée indicative du marché sur 8 mois.

L'étude est financée à concurrence de :

- 18 400 euros par le Plan de Relance pour les PAT -mesure 13 volet B (étalés sur 3 ans)
- 5 000 euros par le Programme National de l'Alimentation 2020

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE:

Vu le projet de territoire 2018 – 2020 de l'Intercom Bernay Terres de Normandie approuvé le 5 juillet 2018 considérant que l'Intercom Bernay Terres de Normandie souhaite pour son territoire une économie forte, diversifiée et durable et donc prendre en compte et accompagner le potentiel de développement sur le territoire des circuits courts / de proximité;

Vu la délibération n° 213 2020 approuvant le plan d'actions du PCAET qui comporte l'action 6.1.1 « finalisé et mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial » et l'action 6.1.2. « Favoriser et développer les filières alimentaires de proximité en approvisionnant la restauration collective en produits locaux et/ou issus de l'agriculture biologique » ;

Vu la délibération du 23 septembre 2021 validant le plan d'actions du Projet Alimentaire de Territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie comportant l'action « Développer l'approvisionnement local et de qualité dans la restauration collective » ;

Vu la délibération n°179/2020 du 08 décembre 2020 portant délégations de pouvoir au Président et au Bureau communautaire ;

Vu la convention attributive de subvention avec la DRAAF, du 23 septembre 2020, qui engage l'Intercom à mettre en œuvre l'opération PAT de 2020 à 2022 comme prévu dans le dossier déposé dans le cadre de l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation 2020;

Vu la convention n° 20210916-020 relative à l'attribution d'une subvention à l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour l'action « Etude de faisabilité et de programmation pour la reprise en régie et la mise en réseau des restaurants collectifs volontaires du territoire », mesure 13 du volet agriculture, alimentation et forêt du plan France Relance - Programme 362,

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents :

- ✓ SOUCRIT un marché pour l'étude de la reprise en régie de la préparation et livraison des repas dans les cantines et mutualisation des moyens.
- ✓ ATTRIBUE ledit marché à la société :

TERTIALYS - RESTAURATION SERVICES ET CONSEILS

7, rue du colonel Chambonnet 69500 Bron

Pour un montant de de 58 963 euros H-T soit 70 756 euros TTC sur la durée marché.

- ✓ DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision
- ✓ PREVOIT les crédits au budget principal de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », article 2031 « frais d'étude »

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
14	0	14	0	14	0	14

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

> Le Président, Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20220428-DB2022_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2022 Affichage : 04/05/2022